

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XIV^e Volume.
N^o 18. — Juin 1892.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 4 heures 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole communale des Garçons.

SEN LIS
IMPRIMERIE ERNEST PAYEN
9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seilliére. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron Franck Seilliére. — M. Morel. — M. Vantroys.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, *vice-président*. — M. Cossin, *secrétaire*. — M. Jassemmin, *secrétaire-général*. — M. Dubarle, *jardinier-professeur*. — M. Macret, *secrétaire-général*.

BUREAU GÉNÉRAL

Président.....	MM. Thirion.
Vice-Présidents.....	Brochon, Morel et Vantroys.
Secrétaire-Général.....	Delamotte.
Secrétaire-Général-Adjoint.....	Lebrasseur.
Secrétaire.....	Legras.
Trésorier.....	Choquet (Jules)
Trésorier-Adjoint.....	Noché.
Bibliothécaire-Archiviste ..	Deslandes père.
Conservateur du Matériel ..	Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Sylvain Berger, Bordier, Simon Compiègne, Delmont, Deslandes fils, Fossiez, Pecquet, Sallot, Tassin, Testard, Vaudier, Vincent.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

BETZ. — *Président* : M. Roblin. *Vice-Présid.* : M. Desjardins. *Secrétaire* : M. Lefèvre. *Vice-Secrétaire* : M. Defocourt. *Délégué* : M. Arrachart.
CREIL. — *Président* : M. Somasco. *Vice-Prés.* : MM. Coquatrix et Pichon. *Secrétaire* : M. A. Thuillot. *V.-Secr.* : M. E. Thuillot. *Trésorier* : M. Péan. *Délégués* : MM. Cazier et Coutard.
CREPY-EN-VALOIS. — *Président* : M. Chopinet. *Vice-Président* : M. Clair. *Secrétaire* : M. Francolin. *Vice Secr.* : M. Cluet. *Trésorier* : M. Legros. *Délégué* : M. Choron.
LA CHAPELLE-EN-SERVAL. — *Présid.* : M. Savignac. *Vice-Présid.* : M. Naze. *Secrétaire* : M. Peltier. *Vice-Secr.* : M. Sadet. *Trésorier* : M. Barbier. *Délégué* : M. Delaunay.
NANTEUIL-LE-HAUCOIN. — *Président* : M. Valadon. *V.-Prés.* : MM. Hardy et Jolibois. *Secrétaire* : M. Grélez. *Vice-Secrétaire* : M. Délie. *Trésorier* : M. Lefèvre. *Délégués* : MM. Tassard et Garnotel.
PONT-SAINT-MAXENCE. — *Président* : M. *Vice-Présid.* : M. *Secrétaire* : M. *V.-Secr.* : M. *Trésorier* : M. *Délégué* : M. Lefebvre.

Imprimerie Administrative et Commerciale

FONDÉE EN 1751

Ernest Payen

IMPRIMEUR BREVETÉ

9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

SEN LIS

CA RTES DE VISITE

Prix Modérés.

LIBRAIRIE

PAPETERIE

ARTICLES DE BUREAUX

LIVRES D'ÉCRITURES

Imprimerie Administrative & Commerciale

Fondée en 1751.

TYPOGRAPHIE
LITHOGRAPHIE — AUTOGRAPHIE
GRAVURE

Ernest PAYEN

IMPRIMEUR BREVETÉ

9-11, Place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

SENLIS

Travaux de Ville et d'Administration.

Registres.

Affiches de toutes grandeurs.

Prospectus. — Catalogues. — Circulaires.

Cartes de Visite. — Menus.

Factures. — Mandats. — Chèques. — Traités.

Labeurs.

Lettres de Naissances, Mariages, Décès, etc., etc.

LIVRAISON RAPIDE — TRAVAIL SOIGNÉ

Librairie. — Papeterie.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

CONCOURS DES GARÇONS JARDINIERS

Les garçons jardiniers désirant prendre part à ce Concours, devront adresser leur demande à M. le Secrétaire-Général.

Les demandes seront reçues jusqu'au premier dimanche d'Août, à midi.

SEIZIÈME EXPOSITION

DE

Légumes, Fruits, Fleurs coupées,
Plantes en pots, de serre chaude ou tempérée,
d'orangerie et de pleine terre.
et d'Instruments nouveaux ou perfectionnés
utiles à l'Horticulture.

QUI AURA LIEU A SENLIS

les 17, 18, 19 et 20 Septembre 1892.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 5 JUIN 1892.

PRÉSIDENCE DE M. THIRION, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Sont admis membres de la Société :

MM. CAGNY fils, à Senlis.

LEPAPE-LEFÈVRE, quincaillier à Senlis.

XIV^e VOLUME. — N^o 48. — JUIN 1892.

Sont présentés :

MM. CHEVAUX, propriétaire à Senlis.
CHOQUET-BRASSIER, négociant à Senlis.
CUEL, propriétaire à Senlis.
FOURNET, limonadier à Creil.

La correspondance comprend :

1° Lettres de MM. le Secrétaire-Général et Sylvain Berger, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance.

2° Lettre de M. le Préfet, en réponse à la demande de M. le Président, sur les indemnités à accorder aux instituteurs ayant déployé le plus de zèle dans la destruction des hannetons.

Le Conseil général a décidé de confier à la Commission départementale le soin de faire la répartition du crédit de 4.000 fr. inscrit au budget à cet effet.

3° Lettre de M. Motel, maire de La Chapelle-en-Serval, au sujet du lieu de réunion de la Section.

4° Programme du Concours régional à Rouen.

5° Catalogues de MM. Rodolphe Vantil et Cie, — de MM. Japy frères, — de M. Vermorel, de Villefranche, — et Jules Evrard-Gyre, à Roubaix.

M. le Président dépose un mémoire de M. X. Raspail, sur la destruction des oiseaux insectivores.

L'assemblée, à l'unanimité, adresse de vifs remerciements à M. X. Raspail.

M. le Président annonce à l'assemblée que la Société vient d'être de nouveau éprouvée bien douloureusement par la perte de deux de ses membres dévoués :

M. Barré (Joseph-Hilaire), décédé à Senlis, le 3 juin 1892;

Et M. Brimeur (Auguste), décédé à Mortefontaine, le 24 mai dernier.

Tous les membres présents s'associent aux regrets exprimés par M. le Président.

La séance est levée après le tirage de la tombola, pour

assister au cours donné par M. le Professeur au jardin d'expériences.

Section de Betz.

SÉANCE DU 21 AVRIL 1892.

PRÉSIDENTICE DE M. DESJARDINS, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Membres présents :

MM. Desjardins, Mareux, Vallin, Cap (Victor), Doucet, Arrachart, Boutrelle, Conseil et Boucart, et les instituteurs Lefèvre et Defrocourt.

Leçon :

Soins à donner aux arbres fruitiers : entaille, incision, ébourgeonnement, pincement, arcure et courbure, taille en vert, palissage, suppression de fruits, effeuillement, récolte.

SÉANCE DU 19 MAI 1892.

PRÉSIDENTICE DE M. DESJARDINS, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Membres présents :

MM. Desjardins, Doucet, Cagnon, Boutrelle, Conseil, Faicourt, Béguin (Arthur), et les instituteurs : Rebours avec deux élèves, Nangot, Arthoux et Defrocourt.

Leçon :

Entretien des arbres fruitiers, greffe de la vigne, culture du melon.

SÉANCE DU 16 JUIN 1892.

PRÉSIDENTE DE M. DESJARDINS, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie,

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Membres présents :

MM. Desjardins, Cap, Arrachart, Conseil, Béguin, Bouterelle, Doucet, et les instituteurs : Lefèvre, Nangot, Rebours, Defrocourt, Dangu.

Leçon pratique dans le Jardin de M. Roblin :

Taille en vert, pincement, greffe, etc.

Section de La Chapelle-en-Serval.

SÉANCE DU 15 MAI 1892. — PRÉSIDENTE DE M. RAUSCHER.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Professeur traite la question des opérations d'été sur les arbres fruitiers, et l'explique pratiquement dans le jardin de M. Royer.

A la suite de la démission de M. Rauscher comme secrétaire de la Section de La Chapelle-en-Serval, les Membres présents désignent pour remplir ces fonctions M. Peltier, instituteur en cette commune.

La séance est levée à trois heures.

DESTRUCTION DES HANNETONS A SENLIS en Mai 1892.

Le Conseil municipal de la ville de Senlis ayant voté une somme de 500 fr. pour être employée à la destruction des hannetons, une réunion de Propriétaires et de Cultivateurs,

tenue à l'Hôtel-de-Ville le 23 avril, ouvrit une souscription qui amena la réalisation d'une seconde somme, montant à 629 fr. 50 c., due à l'initiative privée.

A partir du lundi 25, les hannetons furent reçus à l'abattoir, et détruits par immersion dans l'eau de chaux. Il en a été apporté 2.344 kilog. qui, à raison de 0.20 cent. le kilog., ont coûté 468 fr. 80 cent., non compris les frais d'installation et de destruction.

La quantité de hannetons détruits il y a trois ans avait été de 2.800 kilog., résultat un peu supérieur à celui obtenu cette année. Il faut sans doute attribuer, pour partie, cette différence aux froids qui ont suivi la première sortie des insectes, et qui peuvent en avoir tué un certain nombre. Mais il ne serait que juste d'en faire également honneur au zèle qui a été généralement déployé en 1889 pour le ramassage, et qui est démontré par ce fait qu'avec un prix moindre, puisque le kilog. de hannetons n'était payé que 0,15 cent., il en avait été apporté 500 kilog. de plus à l'abattoir.

Nous savons, d'autre part, que dans la commune de Montléveque, 2.359 kilog. de hannetons ont été détruits, ce qui donne à penser que l'ensemble de notre arrondissement donnerait un chiffre aussi élevé que celui de 1889.

Il y a donc lieu d'espérer que la population persévérera dans cette bonne coutume de chasse aux hannetons, commencée il y a trois ans. Une somme d'environ 600 francs va être mise en réserve dans ce but, et permettra, en 1893, de faire face à une invasion considérable, si elle avait lieu.

Quant à la Société d'horticulture, elle n'a qu'à se féliciter d'avoir donné le bon exemple, et à se promettre à elle-même de recommencer en temps utile. Quelques années de persévérance, nous en avons maintenant la certitude, atténueront le fléau dans une mesure très sensible.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Destruction des Chenilles. — Au mois de septembre, je m'aperçus que mon jardin était envahi par la Chenille de la Piéride du Chou. Après avoir rempli mon pulvérisateur de 17 litres d'eau, auxquels j'ajoutai 40 centilitres (deux verres) de pétrole, je commençai l'arrosage. Un quart d'heure après avoir été touchées par le liquide, les Chenilles commençaient à agiter la tête en tous sens, à baver, à se recroqueviller, puis elles se détachaient des feuilles et tombaient mourantes à terre. Le soir, le sol en était jonché. Le lendemain matin, toutes les Chenilles qui n'avaient pas été mouillées par les pulvérisations s'empressaient de déguerpir; on les voyait grimper pour s'enfuir par dessus les murs. Pas une Chenille ne resta dans le potager, et il n'en revint pas de toute l'année. Quant aux légumes, aucun ne souffrit du traitement, et on continua à en manger pendant deux mois sans qu'ils aient le moindre goût de pétrole.

CORDIER.

(Société des Agriculteurs de France).

*
* *

Les Effets du « Botrytis tenella » sur le Hanneton. — M. Fribourg signale les effets du *Botrytis tenella* sur le hanneton.

Déjà, l'année dernière, M. Prilleux avait annoncé qu'il avait réussi avec la plus grande facilité à contaminer des hannetons.

S'appuyant sur ces indications, M. Fribourg a pu répéter ces expériences au moyen d'insectes trouvés dans un labour au mois de février; 25 hannetons ont été mis dans une boîte laissée dans une pièce dont la température moyenne était de 16°. Après trois jours, les hannetons étaient réveillés et dévorèrent des feuilles de salade.

Ayant saupoudré ces insectes avec des spores de *Botrytis tenella*, M. Fribourg a constaté, après huit jours, que 10 de ces hannetons étaient morts, et que, sur ces 10, 8 étaient contaminés. Chaque jour, M. Fribourg a retiré 2 ou 3 insectes morts, et le quinzième jour aucun ne vivait plus. Les 25 hannetons ont été reconnus contaminés. Ces essais, répétés plusieurs fois, ont tous donné des résultats identiques.

Les hannetons morts dans ces conditions présentent les caractères suivants : l'abdomen semble gonflé; en le prenant entre les doigts on le sent dur; enfin, au bout de quelques jours, on voit, en soulevant les élytres, apparaître les pousses du mycélium entre les anneaux de l'abdomen; mais il faut pour cela que les insectes soient placés dans une atmosphère humide ou dans le sol à une profondeur de 10 à 12 centimètres.

La contamination des hannetons est également obtenue en les aspergeant avec de l'eau contenant de l'albumine (blanc d'œuf) et des spores de *Botrytis tenella*. Au moyen de pulvérisateurs, on pourra faire un usage facile et économique des spores et infecter un grand nombre d'insectes.

M. Fribourg pense même qu'il serait pratique de diluer dans une tonne d'eau une dizaine de tubes de spores pour asperger les feuilles des arbres de forêts ou bois en lisière de terres à vers blancs. On ferait cette opération avec un pulvérisateur, en envoyant sur les feuilles l'eau additionnée de 5 p. 100 de blanc d'œuf ou de sucre pour permettre une bonne émulsion des spores.

Chaque particulier, pour créer des foyers d'infection, pourra asperger ou saupoudrer quelques centaines de hannetons. Dix à douze jours après, ils seront morts; placés pendant une quinzaine de jours en atmosphère humide, ils donneront des quantités considérables de spores. En concassant en petits fragments les hannetons, on pourra les mélanger aux graines ou les enfouir de place en place dans les pièces à préserver.

(Journal officiel).

La Toile des Serres à multiplication. — MM. Jacquemet-Bonnefond, horticulteurs à Annonay (Ardèche), recommandent, pour la destruction de ce terrible fléau, le procédé suivant : Enlever d'abord toute la matière employée dans les banquettes pour enterrer les pots : sciure, sable, coke pulvérisé, etc. Saupoudrer copieusement le plancher de la banquette avec du soufre trituré ou de la fleur de soufre ; bien mélanger la sciure avec 500 grammes de soufre par mètre de longueur de banquette, remettre en place la moitié de cette sciure, arroser copieusement, étendre le reste de la sciure, niveler, tasser, mais ne plus arroser. — La chaleur développée par le thermosiphon vaporise surtout le soufre qui est en contact avec le fond et le transforme en acide sulfureux, qui suffit pour détruire la Toile.

Avis aux multiplicateurs.

(Revue horticole).

* *

Empoisonnement par les Pommes de terre. — Dans un numéro des *Archives de médecine militaire*, le docteur Cortial relate une série d'accidents dont fut victime une centaine d'hommes appartenant au 401^e régiment d'infanterie. Ces hommes présentèrent des symptômes d'intoxication, principalement caractérisés par la céphalalgie, la dilatation des pupilles, des coliques, de la diarrhée, de la soif, de la fièvre, des vertiges, des crampes, etc. L'intoxication était due évidemment à l'alimentation, et, après enquête, les Pommes de terre furent soupçonnées d'en être la cause : leur usage fut donc interdit. On ne tarda pas à apprendre que le fournisseur chargé de donner des Pommes de terre nouvelles les avait remplacées par de très petites Pommes de terre constituées simplement par les rejetons provenant de la germination de celles de l'année précédente. Or, ces rejetons, comme les germes et les Pommes de terre vertes, contiennent de la solanine, substance toxique, et déterminent des symptômes analogues à ceux dont nous venons de parler.

Grâce à une médication énergique, les soldats malades furent promptement rétablis, mais il n'en résulte pas moins qu'il faut proscrire formellement ces rejetons de l'alimentation.

(*Journal de la Société d'horticulture de Seine-et-Oise*).

* *

Les Semis d'Orchidées. — Rien n'est plus minutieux que les semis d'Orchidées, et rien n'est aussi ingrat. Quelques amateurs ont eu le bonheur de réussir, mais beaucoup n'ont récolté que des déceptions. Le point essentiel pour les semis est de conserver les graines à la surface du compost sur lequel on les a semées, à seule fin de pouvoir suivre toutes les phases de la germination et pouvoir plus facilement les préserver contre les insectes qui ravagent souvent en une nuit un grand nombre de jeunes plantes. Il faut éviter tout bassinage direct sur les terrines de semis, parce que l'eau entraîne les graines au fond du vase.

J'emploie avantageusement pour les semis des fibres hachées de *Chamærops excelsa*, mis dans une terrine dont la base baigne dans l'eau ; de cette façon, l'humidité est toujours au même degré, et je n'ai jamais besoin d'arroser.

Tous les amateurs, ou à peu près, ont déjà semé des *Cypripedium*, et ont pu, par eux-mêmes, en étudier l'élevage. Il n'en est pas de même des *Cattleya* ou *Oncidium*. On doit semer ces plantes sur des troncs de fougères soigneusement lavés et débarrassés de toutes les impuretés qu'elles pourraient renfermer ; lorsque les jeunes semis ont le premier bulbe bien formé, on fixe ces troncs de fougères sur de gros morceaux de charbon de bois et on cultive absolument comme des plantes établies. C'est-à-dire sans exagération de température.

Par ce procédé, qui exige plus d'attention, il est vrai, on a l'avantage de faire des plantes vigoureuses, tandis qu'en tenant les semis à une température élevée on n'obtient que des plantes excessivement délicates.

Les plantes de semis demandent généralement six ans

avant de fleurir; malgré cela, on cite des exemples de plantes ayant fleuri après deux ans de semis, mais ceci est excessivement rare.

(*L'Orchidophile*).

J. FAROULT.

*
**

Conservation des raisins par le froid. — Tous les ans on admire, depuis longtemps, au Concours général agricole, les magnifiques raisins de M. Etienne Salomon qui, conservés par le froid, gardent toute leur saveur et leur propriété rafraîchissante, ressource excellente pour les desserts en hiver et aussi pour beaucoup de malades. Voici les recommandations faites par M. Salomon pour bien conserver les raisins par le froid : les cueillir à maturité complète et par un temps sec; choisir pour fruitier une chambre ayant de préférence les ouvertures au nord; fermer hermétiquement, afin que les variations atmosphériques s'y fassent peu sentir; avoir dans cette chambre un thermomètre et un hygromètre, le premier se maintenant entre 4 et 6 degrés, le second marquant 67 à 72 degrés : le fruitier sera dans d'excellentes conditions pour conserver les fruits.

M. Salomon recommande en outre d'inspecter fréquemment le fruitier pour enlever les grappes et les grains attaqués, d'employer des pierres à chaux pour enlever l'humidité quand l'hygromètre dépassera 75 degrés, et aussi, au besoin, de brûler des mèches soufrées lorsqu'en entrant dans le fruitier on sentira un goût de moisi.

(*Journal officiel*).

*
**

Une bonne plante d'appartement. — Parmi les plantes qui se plaisent le mieux dans les appartements et qui y résistent parfaitement, nous plaçons en première ligne le *Clivia* ou *Imantophyllum*.

C'est une plante vigoureuse, à larges feuilles opposées, d'un beau vert foncé, larges de 3 à 4 centimètres et longues, selon la force des sujets, de 50 à 75 centimètres; les fleurs viennent en ombelles et sont supportées sur une hampe très

forte, haute d'environ 30 à 40 centimètres; chaque ombelle se compose d'environ 15 à 20 fleurs. Depuis quelques années, les cultures se sont enrichies de variétés à fleurs bien plus larges que celles du type et variant comme coloris, du rouge orangé au rouge minium; les fleurs qui s'épanouissent pendant l'été sont généralement d'un coloris plus foncé que celles fleurissant pendant l'hiver; lorsque la floraison est passée, les graines qui sont du volume d'une grosse cerise, d'un beau rouge vif, produisent également un très bel effet et restent pendant fort longtemps sur la plante.

En un mot, le *Clivia* est une plante décorative au premier chef, tant par son joli feuillage que par ses magnifiques fleurs et ses fruits.

La plante est très robuste et très solide en appartement; elle n'exige pas de soins spéciaux et peut être placée même dans une situation éloignée de la lumière; les seuls soins à lui donner sont de fréquents et copieux arrosages, nécessités par la grande quantité de grosses racines que possède la plante. Il va sans dire que, comme pour toutes les plantes, il est nécessaire de tenir les feuilles en bon état de propreté, c'est-à-dire les laver souvent avec une éponge humide.

CHARLES BOLUT.

(*Annales de la Société d'horticulture de la Haute-Marne*).

*
**

Culture des pois aux États-Unis. — Les pois sont semés à la raie par planches de trois lignes dans le sens longitudinal et une place suffisamment large est laissée au chemin de circulation. On plante tous les 10 à 12 mètres un piquet dont la hauteur varie suivant qu'il s'agit de pois nains, demi-ramés ou à rames. Chacun porte un numéro qui correspond au nom de la variété. Des fils de zinc, supportés par des anneaux, sont tendus d'une extrémité à l'autre et sont au nombre de deux, trois ou quatre. Lorsque la récolte est terminée, ceux-ci s'enroulent avec facilité pour servir l'année suivante et l'on procède à l'enlèvement des fanes de pois,

Cette méthode, encore inconnue chez nous, a le mérite d'être très expéditive et surtout très économique, puisqu'elle supprime l'emploi des ramures ou des berclures usitées habituellement dans nos jardins, qui sont toujours assez coûteuses ou réclament un temps précieux qu'on pourrait mieux utiliser. Les ramures ont encore l'inconvénient d'intercepter la lumière et partant de retarder la maturité des cosses de pois.

(*Société d'horticulture de Genève*).

*
* *

Un engrais pour les plantes d'appartement. — Voici quelle est, selon M. Grandeau, la meilleure formule d'engrais à donner aux plantes d'appartement et de serre :

100 grammes nitrate de chaux.

25 » nitrate de potasse.

25 » phosphate de potasse.

25 » sulfate de magnésie.

Le kilogramme de nitrate de chaux coûte 4 fr. ; celui de nitrate de potasse, 1 fr. ; celui du phosphate de potasse, 8 fr., et le sulfate de magnésie, 0,60 centimes.

Quand la terre du pot est fortement épuisée, on délaie 40 grammes de ce mélange par litre d'eau ; dans les autres cas, on se contente de 5 grammes de mélange par litre d'eau.

On doit éviter d'arroser les feuilles avec la solution, de crainte de les brûler.

Un arrosage par mois avec la solution nutritive est suffisant, dans la plupart des cas, pour assurer l'alimentation de la plante.

On doit arroser très lentement avec cette solution, de façon qu'elle imbibe bien toute la terre, et qu'elle ne soit pas entraînée dehors en pure perte, comme cela arrive souvent dans les arrosements.

Il importe que celui qui fait usage des engrais chimiques sache bien que les solutions nutritives qu'on destine à l'usage des plantes en pots doivent toujours être très étendues d'eau.

(*La Semaine agricole*).

Leçons d'Horticulture.

JUILLET 1892.

Taille en vert de la vigne.

Incision annulaire.

<i>Senlis :</i>	Dimanche 3, au jardin, après la séance.
<i>Rully :</i>	Jeudi 7, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
<i>Crépy :</i>	Dimanche 10, à 2 heures de l'après-midi, à l'école communale.
<i>La Chapelle :</i>	Dimanche 17, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Naze, propriétaire.
<i>Betz :</i>	Jeudi 21, à 2 heures 1/2 de l'après-midi, à la mairie.
<i>Creil :</i>	Dimanche 24, à 2 heures 1/2 de l'après-midi, à la mairie.
<i>Barberie :</i>	Jeudi 28, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
<i>Nanteuil :</i>	Dimanche 31, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.

Le Professeur se tiendra à la disposition des personnes présentes pour leur donner les renseignements qu'elles croiraient devoir lui demander.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1885, M. Payen est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les *Sociétaires seuls* continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

1 fois	2 fr. 50	6 fois de suite. . .	40	»»
3 fois de suite. . .	6	»»	12 fois de suite. . .	18 fr.

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société vient de décider que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Les dits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société vient d'affecter une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les Notaires et Avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. DESLANDES, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.